



Finalisation des produits du SAGE Agout

Réunion intermédiaire de la CLE

LABRUGUIERE le 25 octobre 2011

Bruno COUPRY



Emilie CHARDON



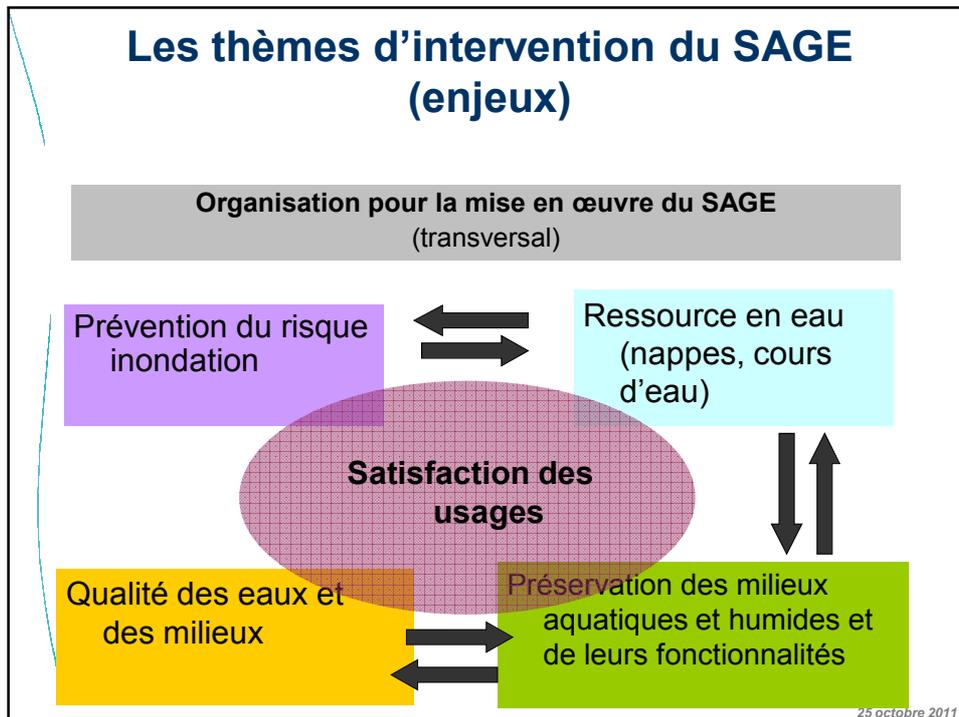
Philippe MARC
avocat à la cour

Travail réalisé

1. Repartir du cadre d'intervention donné au SAGE (SDAGE, portée juridique)
2. Formaliser la (ou les) stratégie(s) possibles du SAGE sur chaque thème
3. L'organiser en grands objectifs et en moyens (bâtir une première trame de PAGD)

25 octobre 2011

Les thèmes d'intervention du SAGE (enjeux)



Hiérarchiser les enjeux

ENJEUX	Contexte	Degré d'enjeu	Plus-value possible du SAGE
Organisation	Réforme collectivités terri.	Moyen	
Ressource en eau	Multiplicité des usages Echelle dépassant le BV / Système Montagne Noire	Fort	
Inondations	Articulation avec Directive Inondations	Moyen	
Qualité des eaux	Pollutions industrielles (Dadou) Enjeu AEP : surtout sur l'amont Atteinte du bon état écologique	Fort	
Milieux aquatiques et humides	Cours d'eau fortement modifiés ZH à mieux connaître et préserver Atteinte du bon état écologique	Moyen	

Faible
 Moyen
 Fort

A discuter

Objectifs de la réunion

Présenter une 1ère rédaction de PAGD :
Gestion quantitative ⇔ PGE + dernière CLE

Présenter les axes stratégiques

- Inondations,
 - Zones humides
- Recevoir un mandat pour développer les axes présentés

25 octobre 2011

Objectifs poursuivis par le SAGE

Les objectifs du SAGE en matière de gestion quantitative sont :

de garantir de façon pérenne un accès à l'eau à toutes les catégories d'usagers dans des conditions maîtrisées,

de retrouver l'équilibre entre prélèvements dans le milieu et le bon fonctionnement écologique de milieu,

d'affirmer la valeur économique de la ressource,

organiser, compte tenu de son statut de « château d'eau partagé », les solidarités entre le bassin de l'Agout et ceux qui en dépendent (Tarn aval, Fresquel, Hers mort Girou, Orb). En particulier, l'intégration dans la gestion des aménagements de la Montagne Noire, des objectifs quantitatifs fixés sur le bassin versant de l'Agout sera recherchée ainsi que la réduction du déséquilibre quantitatif du Tarn.

Ces objectifs principaux s'articulent autour des axes suivants :

Fixer des objectifs de gestion territorialisée qui permettent de décliner par sous bassin et nappe le débit objectif du SDAGE.

Etablir des règles de partage qui tiennent compte de la disponibilité ou non de ressources en eau maîtrisées dans des retenues

Hierarchiser les ressources stockées en fonction de leur valeur stratégique pour le territoire ou pour les usages

Préparer l'adaptation aux changements globaux

25 octobre 2011

PAGD / DOCUMENT DE TRAVAIL A VALIDER

Les ressources en eau du bassin versant de l'Agout

A / Orientations pour maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC..... 2

L'état quantitatif des nappes souterraines 2
L'état quantitatif des cours d'eau 4
La répartition et la pression des prélèvements 5
Les grandes réserves stockées 8
Les spécificités de l'aménagement de la Montagne Noire 10
Évolution climatiques et changements globaux 12

PARTIE 2 : OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE SAGE 13

PARTIE 3 : MOYENS PROPOSÉS 14

Les eaux souterraines 14

OA1 Améliorer la connaissance hydrogéologique 14
OA2 Contribuer au bon état quantitatif des nappes régionales par un encadrement adapté des usages 14
OA3 Gestion du Bernazobre 15

Les cours d'eau 15

OAA Définition des axes réalimentés et des axes non réalimentés 15
OAS Fixer des objectifs de débits par sous bassin ; cadre général 16
OAE Fixer des objectifs de débit sur les axes non réalimentés 17
OAT Stabiliser un objectif de débit sur le Sor, compatible avec le caractère partagé de la ressource 17

Contrôle et gestion des prélèvements 19

OAB Proposer à l'Etat un élargissement du périmètre classé en ZRE 19
OAS Identifier des bassins à risque quantitatif et renforcer le contrôle des prélèvements 20
OA10 Sectoriser et répartir les prélèvements 20
OA 11 : Favoriser les usages économes de la ressource en eau 21
OA 12 : Orienter le développement des ressources de substitutions 21

Les grandes retenues existantes et la réalimentation des cours d'eau 22

OA13 Hiérarchiser l'importance stratégique des retenues pour le territoire 22
OA14 Affecter des volumes à la réalimentation des cours d'eau 23
OA15 Qualifier les enjeux de la réalimentation artificielle des cours d'eau 23
OA16 Préserver une part de réalimentation dans les cahiers des charges des concessions en renouvellement 25

Gouvernance de la gestion quantitative 25

OA17 Organiser la gestion opérationnelle et son financement 25
OA18 Partager les objectifs de gestion sur le Sor 26
OA19 Organiser la coordination entre SAGE 26
OA 20 Adaptation aux changements globaux 26

PARTIE 3 : MOYENS PROPOSÉS

Les eaux souterraines

OA1 Améliorer la connaissance hydrogéologique

Référence au **RENDRE AU BREVET**
C1 Améliorer les connaissances sur les charges nappes-niées
C2 Développer les outils de synthèse et de connaissance

La contribution des nappes à la réalimentation des cours d'eau est insuffisamment connue notamment dans le domaine karstique et dans le domaine alluvial. Cette fonction des nappes doit être mieux caractérisée afin de définir et sectoriser les enjeux patrimoniaux de cette ressource. Un réseau de points de contrôle piézométriques patrimoniaux sera déployé.

Un suivi et un contrôle rigoureux des prélèvements en nappe sur le territoire est indispensable à l'amélioration de la connaissance. Les résultats de ce suivi seront établis tous les 2 ans par l'Etat à partir :

* Des contrôles réalisés sur les prélèvements soumis à déclaration / autorisation (IOTA)
* Des déclarations obligatoires en mairie des ouvrages, puits et forages à usage domestique.

OA2 Contribuer au bon état quantitatif des nappes régionales par un encadrement adapté des usages

Référence au **RENDRE AU BREVET**
C7 Restaurer l'équilibre quantitatif
C13 Développer une politique de gestion et de préservation adaptée aux eaux souterraines

Pour la nappe régionale infra molassique en mauvais état quantitatif, les bilans entrée/sortie, nécessaires au diagnostic détaillé préalable à sa restauration, identifieront les usages inscrits dans le périmètre concerné par le SAGE Agout.

Pour ces usages, des prescriptions spécifiques seront proposées ultérieurement dans le cadre de la révision du SAGE Agout, sous réserve de la mise en évidence de leur impact significatif sur cet équilibre régional.

Page 1

25 octobre 2011

Etape 2. Formalisation des orientations stratégiques pour la CLE

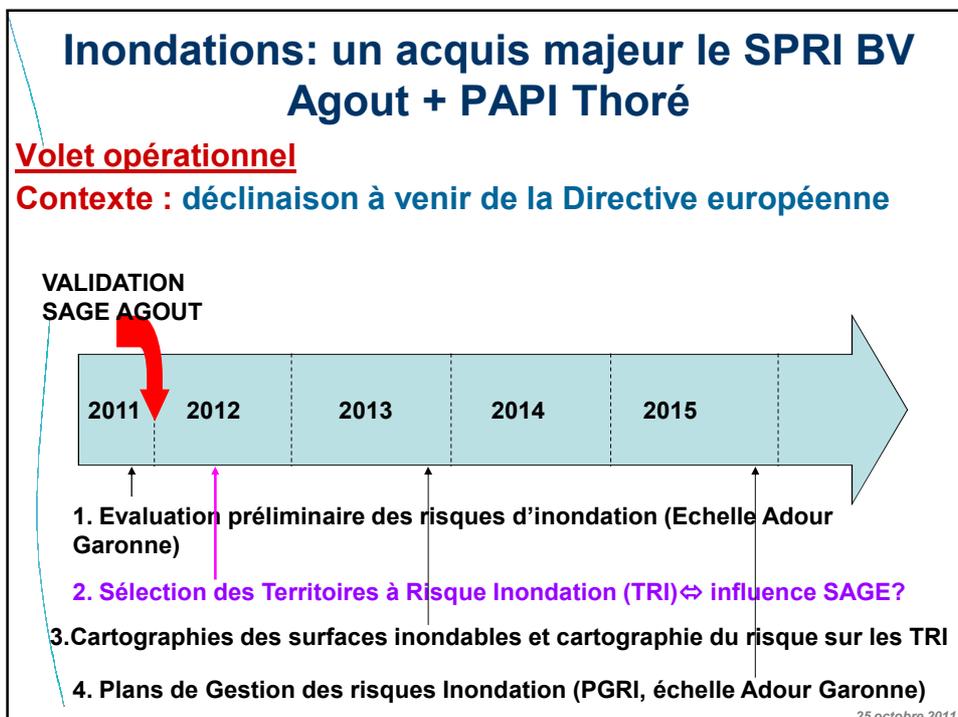
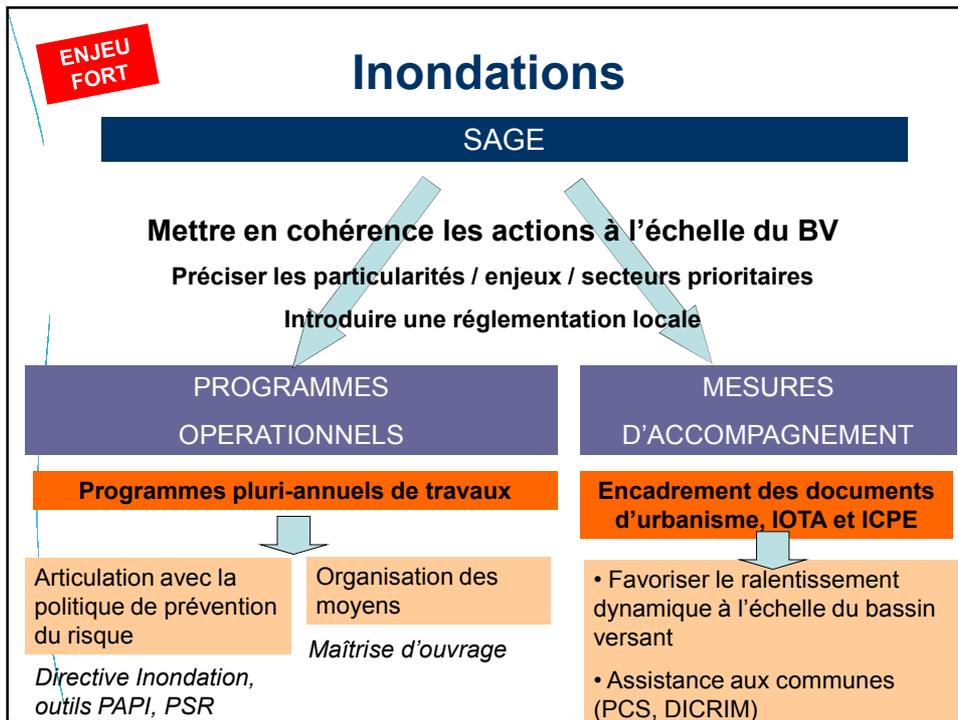
Des tableaux de travail permettant de structurer l'«ossature» du PAGD concertée par le SMBA avec l'Agence de l'eau et la DDT 81 :

Thème 2 = inondation
Thème 3 = Zones humides

- **présentation en CLE le 25 octobre 2011**
- **Puis travail de rédaction du PAGD et initiation des thèmes suivants**

VOLET INONDATIONS
Objectifs et questions stratégiques
<p>Quelle articulation des outils locaux de gestion du risque inondation (SPRI "Agout hors Thore", projet d'un PAPI "Agout-Thore"), actuelle ou introduits aux la directive inondations ?</p> <p>- Approbation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (échelle bassin Adour Garonne) : dec 2011 - Approbation de la sélection des territoires à risque important d'inondation (IRI) : janv 2012 - Approbation des cartographies des surfaces inondables et cartographie des risques inondation pour les IRI : dec 1,2013 - Approbation des Plans de Gestion des Risques Inondations (PGRI) (Arhelle bassin) : dec 2015 - Elaboration de "stratégie locale" à l'échelle des TRI.</p> <p>-> 2 choix stratégiques possibles dans le cadre du SAGE :</p> <p>Stratégie 1 : le SAGE se saisi du thème "faire partager la politique de prévention des inondations pour réduire la vulnérabilité" (sachant que ce programmes opérationnels (PAPI) PSR en zones soumises aux crues soudaines et au risque de rupture de barrage). Objectif : anticiper la mise en SAGE les particularités du bassin versant (territoires ruraux soumis à des crues très rapides), et les enjeux de prévention en découlant.</p> <p>Stratégie 2 : Prise en charge de la prévention et de la gestion du risque par les services de l'Etat. Pas de volet opérationnel nouveau dans le cadre du SAGE, mais des mesures d'accompagnement plus proches des champs d'intervention d'un SAGE. Peut se lier les documents d'urbanisme (plans d'occupation du sol) et les aménagements ponctuels soumis à déclaration/autorisation (IOTA, ICPE).</p>
Moyens
<p>1. Structurer la maîtrise d'ouvrage</p> <p>La gouvernance dans le domaine de la gestion du risque inondations soulève des questions importantes à laquelle le SAGE peut contribuer à répondre. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes opérationnels de prévention des inondations (PAPI, PAPI) nécessitent une animation spécifique à l'échelle du bassin versant Agout.</p> <p>Faire-ci permettrait également d'accuser une assistance technique auprès des communes pour l'élaboration des documents communaux d'organisation et d'information (Plans de Sauvegarde Communaux, DREIFM) et surtout pour leur appropriation.</p>
2. Ralentissement dynamique : atténuer les crues
<p>A. Modalités de gestion des ouvrages hydrauliques existants</p> <p>Conforter le rôle d'écrêtement des crues assuré par la retenue des Cammazes (stockage à hauteur de 1,2 m/m3)</p> <p>Étudier des possibilités de gestion favorable à l'atténuation / confortement des crues, lors des renouvellements d'autorisation / concessions d'ouvrages</p>
<p>B. Préservation du potentiel d'expansion des crues</p> <p>Contenu possible du SAGE (base sur l'enjeu stratégique de ralentissement dynamique sur le bassin de l'Agout, au vu des termes de</p>

25 octobre 2011



Inondations

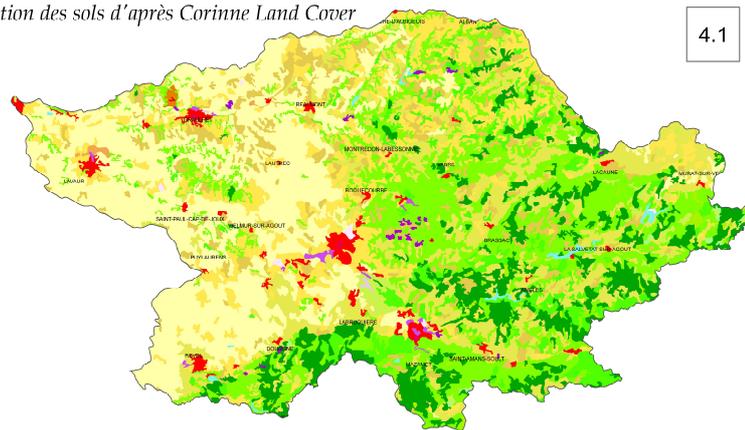
Propositions : créer et expliquer les synergies entre la planification de bassin (SAGE) et les outils opérationnels (PAPI et PSR labellisés par l'Etat)

- **En soulignant les particularités du bassin versant (crues rapides)**
 - > oriente vers le PSR
 - > Oriente vers des actions de ralentissement
 - > En identifiant des bénéfices partagés avec les autres enjeux du SAGE
- **En identifiant les territoires à enjeux**
 - Amélioration de la connaissance
 - Réduction de l'aléa : stockage, ruissellement
 - Réduction de la vulnérabilité : accompagnement des communes, prévision
- **En soulignant l'organisation nécessaire d'une maîtrise d'ouvrage spécialisée et globale sur le BV**

25 octobre 2011

Occupation des sols d'après Corinne Land Cover

4.1



Corinne Land Cover	
Zones urbanisées	Terres arables
Zones industrielles ou commerciales	Cultures permanentes
Mines, décharges et chantiers	Prairies
Espaces verts artificialisés	Zones agricoles hétérogènes
	Forêts
	Milieux à végétation arbusculaire
	Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation
	Zones humides intérieures
	Eaux continentales

0 5 10 Km

Source: BD Carthage, Corinne Land Cover

© Copyright - BRISQGIS, Avril 2010

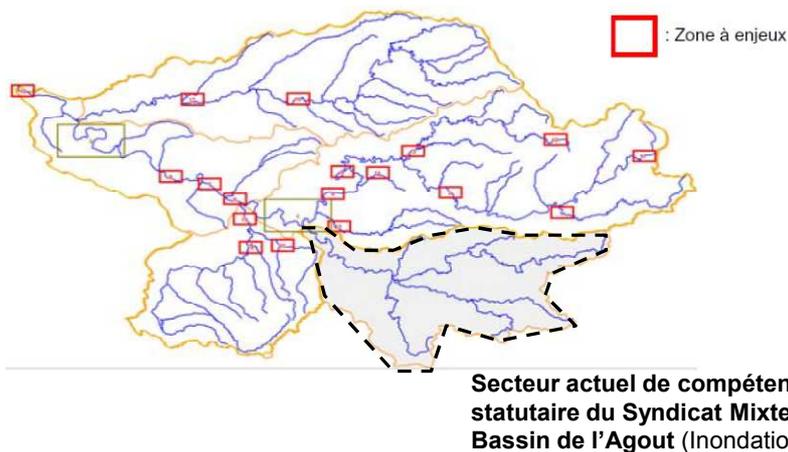


25 octobre 2011

Inondations : réduire la vulnérabilité

Les Zones à enjeux de vulnérabilité

Source : Schéma de Prévention du risque d'inondation de l'Agout (hors Thoré)

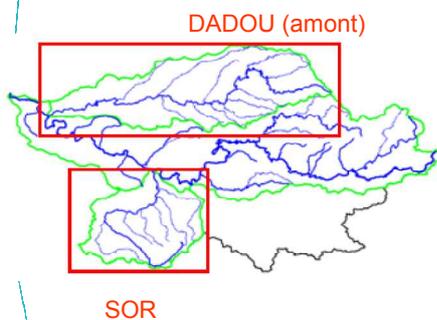


25 octobre 2011

Inondations: réduire la vulnérabilité

Finaliser le dispositif d'information et d'alerte

Secteurs prioritaires pour extension système d'aide à l'alerte



Secteurs où envisager des systèmes d'alerte ponctuels



25 octobre 2011

Inondations: réduire la vulnérabilité

Développer une expertise locale au service des collectivités :

- Faciliter l'organisation collective
- Suivre le réseau complémentaire d'alerte
- Porter assistance aux communes pour l'information des habitants et l'organisation de la gestion de crise (PCS)
- Entretenir une base de données sur les événements à enjeu
- Accompagner les décisions d'urbanismes

Point de vigilance : la responsabilité juridique des opérateurs

25 octobre 2011

Inondations : réduire l'aléa

OBJECTIF STRATEGIQUE sur bassin de l'Agout : GAGNER du TEMPS
Favoriser le ralentissement dynamique

- **Intégrer la gestion des ouvrages hydrauliques existants dans la stratégie**
- **Préserver les éléments fonctionnels du paysage (haies, talus, zones humides, ripisylve)**
- **Préserver le potentiel d'expansion des crues**
- **Augmenter ce potentiel**



Ecrêter les crues en amont dans les retenues existantes



Amortir le pic de crue et ralentir l'arrivée du pic de crue

25 octobre 2011

Inondations

Favoriser le ralentissement dynamique

MOYENS

- Optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques existants → Rôle Cammazes, études lors renouvellements concessions/autorisations
 - Préserver/augmenter le potentiel d'expansion des crues → Définir, cartographier, dissuader/compenser, restaurer (programmes coordonnés)
 - Préserver les éléments fonctionnels du paysage → Localiser (secteurs, cartographier, dissuader/compenser, restaurer (programmes coordonnés)
- Rouge = possibilités réglement

Inondations : un enjeu d'une politique globale

Favoriser le ralentissement dynamique

EFFETS ATTENDUS directs et indirects

- Optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques existants → Inondations
- Préserver le potentiel d'expansion des crues → Inondations
Milieux aquatiques (habitats de berge, de zone alluviale)
- Préserver les éléments fonctionnels du paysage → Inondations
Qualité de l'eau,
Erosion / ruissellement
Zones humides

25 octobre 2011

Zones humides

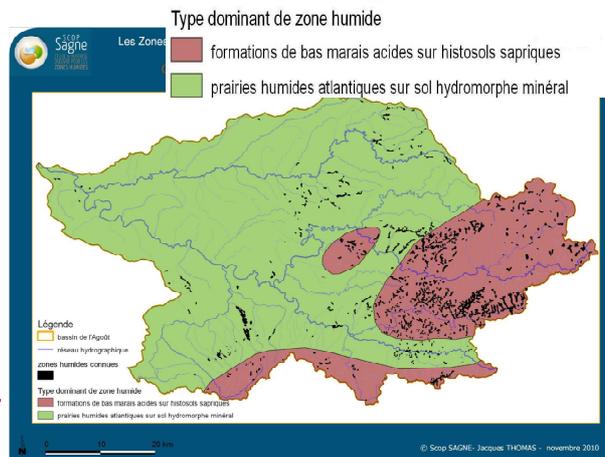
Superficie : >2,5 % du territoire

**Point de vigilance :
définition normée
par les textes**

**Recensement non
achevé**

**OBJECTIF STRATEGIQUE
sur le bassin de l'Agout :**

**Préserver les multiples fonctionnalités des zones humides
(ralentissement dynamique(cru, étiage), épuration de
l'eau, biodiversité)**



25 octobre 2011

Zones humides

OBJECTIFS

- Compléter les connaissances



Inventaires
Fonctions

- Envisager un programme de
préservation des zones humides

- Secteur avec enjeu aval
- Contenu (compensation, restauration, acquisition, information)
- maîtrise d'ouvrage et financement



Pour mieux
préserver les
fonctionnalités
(notamment eau
potable)

25 octobre 2011

Zones humides

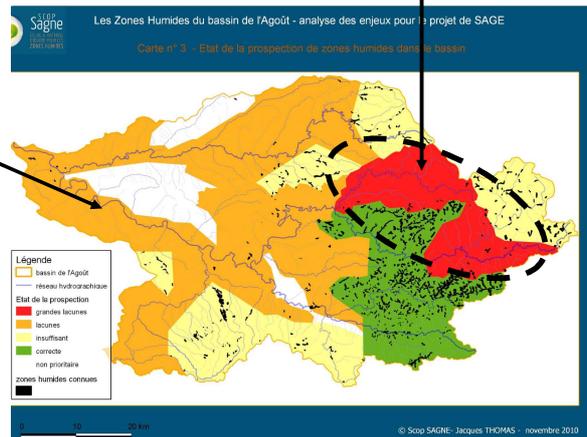
1. Connaissances des fonctionnalités

Priorité 1. Complément d'inventaire fin

Priorité 2. Inventaire des zones fonctionnelles de zones humides sur zone de plaine

Secteurs prioritaires :

- Amont des zones à enjeu inondation
- BV déficitaires et non réalimentés
- Secteurs impactés/qualité eaux brutes



25 octobre 2011

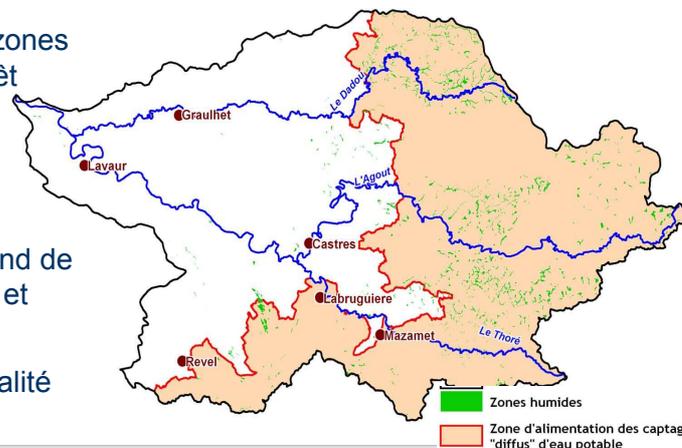
Zones humides : une orientation stratégique, mettre en avant leur fonction irremplaçable en zone de captages AEP dispersés ≈ zone de production des crues rapides

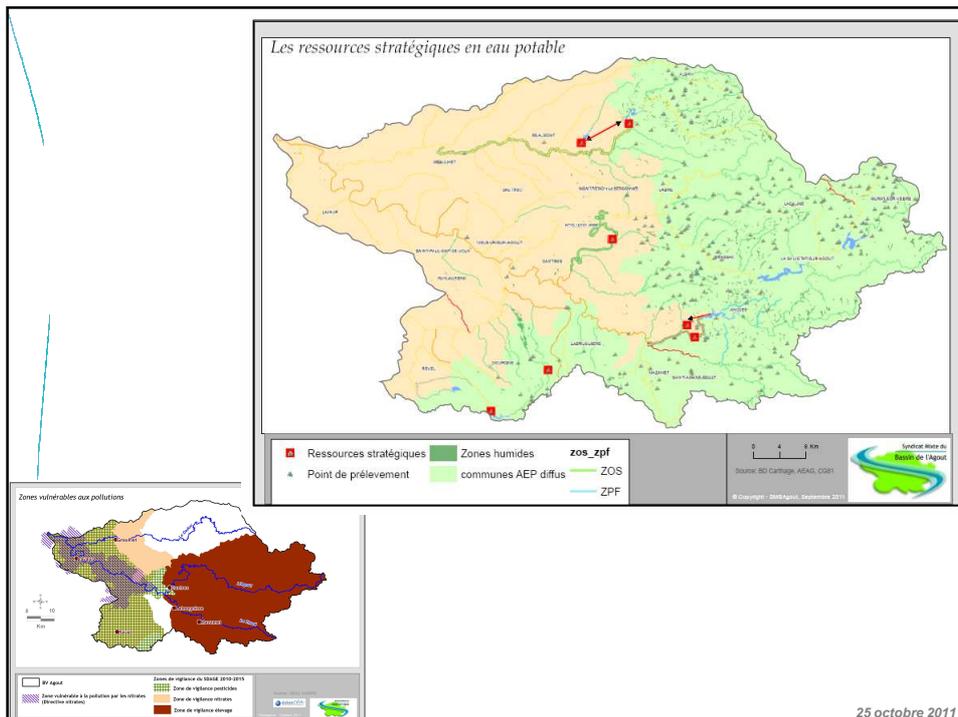
Secteur majeur de zones humides d'intérêt (montagne)

=

Zone où l'AEP dépend de captages locaux et « diffus »

(problématique qualité eau)

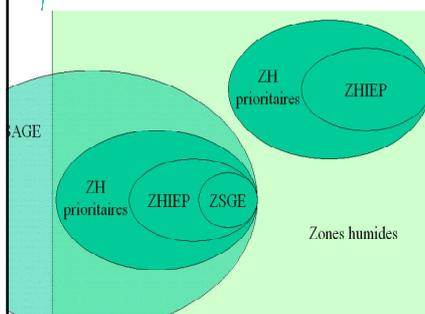




Zones humides : les outils réglementaires

Le SAGE peut définir trois types de ZH :

- **Zones humides prioritaires**
- **ZHIEP** ➤ *ZH d'Intérêt Environnemental Particulier*
- **ZSGE** ➤ *ZH Stratégiques pour la Gestion de l'Eau*



→ **Les SAGE peuvent les identifier (critères)**

→ **Le préfet les délimite par arrêté d'ici fin 2013**

25 octobre 2011

Zones humides

- **ZHIEP** ➤ Programme d'actions spécifique
- **ZSGE** ➤ Définition de servitudes d'utilité publique s'imposant aux propriétaires/exploitants (indemnisation possible par l'Etat)

→ *Le préfet établit les programmes d'actions / servitudes par arrêté préfectoral*

25 octobre 2011

Zones humides

D'où la stratégie possible (PAGD)

- **Priorité de préservation sur la zone amont**
 - Définition en zones humides prioritaires
→ *vigilance / préfet*
 - Ou intégration dans un programme plus large de reconquête de la qualité de l'eau
→ *outil Zone Soumise à Contraintes Environnementales*
– AAC
- **Implications**
 - Contenu de programme à définir
 - Eventuellement des objectifs de résultat (acquisition, restauration, gestion...)
 - Eventuelle plus-value réglementaire du SAGE (compensation)

25 octobre 2011

Zones humides

Volet réglementaire possible (règlement)

- **A baser sur la note de cadrage départementale**
- **Préciser les modalités de compensation en cas de destruction de ZH**
 - Au plus proche
 - Ratio de compensation d'autant plus fort que le lieu de compensation est éloigné
 - Calendrier prévisionnel et suivi écologique
 - Garantie de gestion sur le long terme
 - ...

25 octobre 2011

Etape 2. Présentation du PAGD par enjeu

► **3 enjeux finalisés :**

- Inondations
- Zones humides
- Ressource en eau (abordé le 7 sept dernier)

► **Des enjeux en cours de travail :**

- Sécurisation AEP
- Milieux aquatiques
- Hydroélectricité

25 octobre 2011